



Le Projet Personnalisé d'Education et de Scolarisation Aménagée de l'enfant (PPESA) est un document officiel du dossier de handicap.

Le premier PPESA est écrit à l'occasion de la reconnaissance de handicap de la CEJH-NC par l'équipe éducative. Il est transmis au secrétaire de CCEP au cours de la période 1. Il peut faire l'objet de modifications, qui seront toujours communiquées au secrétaire de CCEP.

En fin d'année un bilan est réalisé. Il servira de point d'appui au projet de l'année suivante. Ce bilan gagnera à préciser les nouveaux points de réussite de l'élève dans les 4 domaines du PPESA.

Outre les renseignements administratifs et l'emploi du temps de l'élève, l'enseignant de la classe qui accueille un élève en situation de handicap sera particulièrement vigilant aux **aménagements particuliers** :

Aménagements particuliers

	Existants	A mettre en <u>œuvre</u>
Aménagement : - des locaux : - du matériel :		
Matériel pédagogique adapté (nature):		
Activité nécessitant une adaptation :		